

**3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)**

1,015 Augmen

**OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 20 TONNES**

Longueur du bateau	base de calcul	Client
jusqu' à 6,50 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	54,90
6,51 m à 8 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	79,92
8,01 m à 9,5 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	123,67
9,51 m à 11 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	134,05
11,01 m à 13 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	140,80
13,01 m à 15 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	161,75
15,01 m à 18 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	199,79
18,01 m à 24 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	285,42
Au-delà de 24,01 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	Sur devis

\*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète : Remise de 10% sauf du 01/09 au 28/02 application d'une remise de 20%
- Pour les pêcheurs titulaires d'un contrat d'amarrage sur le port de pêche de Sète Frontignan et dont le CA annuel le plus récent à la Criée de Sète est supérieur à 40K€ : Exonération annuelle d'un levage, d'une mise à terre avec un stationnement maximum de 7 jours

**STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS PAR JOUR POUR LE 20 T**

Longueur du bateau	Navire	Au-delà de 10 jours
jusqu' à 8 m	8,21	17,39
8,01 m à 9,5 m	9,65	23,17
9,51 m à 11 m	10,63	28,98
11,01 m à 13 m	11,10	34,76
13,01 m à 15 m	14,48	43,45
15,01 m à 18 m	17,39	57,94
18,01 m à 24 m	23,17	69,53
Au-delà de 24,01 m		Sur devis

- Franchise de 2 jours pour les navires <11 mètres
- Franchise de 3 jours pour les navires >11,01 mètres et < 18 mètres
- Franchise de 4 jours pour les navires >18,01 mètres

Les franchises ci-dessus seront augmentées de 2 jours du 1/09 au 28/2 pour la plaisance et la pêche.

**AUTRES TARIFS POUR LE 20T**

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence <sup>(1)</sup>	forfait	285,42
Intervention samedi matin	Majoration 50% du levage avec un min de 250€	
Annulation de commande (à 2 jours de l'opération)	Par annulation	107,36
Non-respect règlement d'exploitation	Par infraction	568,02
Nettoyage aire de carénage <sup>(2)</sup>	forfait	57,94
Location d'échelle <sup>(3)</sup>	par jour et par échelle	2,27
Location nettoyeur haute pression	forfait	40,90
location élévateur avec chauffeur	par heure	69,55
Frais administratifs	par facture	12,57
Matage/dématage <sup>(4)</sup> (Par mât et n'excédant pas 1 Heure)	Longueur mât < 10 mètres	41,62
	10 mètres < longueur mât < 20 mètres	61,87
	Longueur mât > 20 mètres	70,87
Manutention grue auxiliaire	Par demi-heure d'utilisation	33,74

<sup>(1)</sup> En cas d'intervention d'urgence En cas d'intervention d'urgence (opérations de levage effectuées dans le cadre d'un sinistre comme précisé au règlement d'exploitation)

<sup>(2)</sup> Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

<sup>(3)</sup> Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%

<sup>(4)</sup> Au-delà d'1 heure, supplément de 16€ par demi-heure

### 3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)

1,015 Augmentation tarifs 2025 1,5%

#### OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 300 TONNES

Longueur du navire	Base de calcul	Client	Majoration 50%*	Majoration 100%*
de 12 mètres à 16,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	393,68	590,52	787,36
de 17 mètres à 20,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	506,16	759,24	1012,32
de 21 mètres à 27,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	641,14	961,70	1282,27
de 28 mètres à 34,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	810,29	1215,44	1620,59
Au-delà de 35 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	1368,54	2052,82	2737,09

\*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Application d'une remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA annuel le plus récent supérieur à 40K€ à la Criée de Sète.

- Application d'une remise de 25 % pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète

Longueur du navire	Base de calcul	Client
Stationnement sur terre-pleins	par jour	40,55
Au-delà de 7 jours	par jour	144,06
Au-delà de la date prévue de remise à l'eau	par jour	277,04

#### AUTRES TARIFS POUR LE 300T

Intervention d'urgence <sup>(1)</sup>	forfait	624,54
Fourniture d'eau douce	forfait 10m3	25,67
Fourniture d'électricité	forfait de 100 kw	36,87
Nettoyage aire de carénage <sup>(2)</sup>	forfait	71,05
redevance environnementale <sup>(3)</sup>	1/2 m <sup>2</sup>	68,16
Annulation de commande <sup>(4)</sup>	Par annulation	355,25
location élévateur avec chauffeur	par heure	69,55
Location d'échelle <sup>(5)</sup>	par jour et par échelle	2,27
Manutention grue auxiliaire	par heure d'utilisation	69,74
Non-respect du règlement d'exploitation	Par infraction	568,03
Location Terre plein	par jour	33,25

<sup>(1)</sup> En cas d'intervention d'urgence (opérations de levage effectuées dans le cadre d'un sinistre comme précisé au règlement d'exploitation)

<sup>(2)</sup> Facturé systématiquement

<sup>(3)</sup> Sauf pour les bateaux s'acquittant de la REPP à la criée de Sète

<sup>(4)</sup> En cas de désistement à moins de 30 jours ouvrables de la date de mise à terre

<sup>(5)</sup> Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%